



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE
REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
97	97	61

DELIBERATION N°DE 2018_0090

Poursuite des procédures en cours relatives aux AVAP et sites patrimoniaux remarquables

Date de la convocation
21 juin 2018

Date d'affichage
21 juin 2018

VOTES

EXPRIMES : 61

POUR : 61

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0



**Délibération du Conseil Communautaire
De la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre**

Séance du jeudi 28 juin 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit juin à 15 heures 00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle Daniel Boudeville à QUEND, sous la présidence de M. Claude HERTAULT.

Présents : HECQUET Ghislain, BERTHE Antoine, PATTE Claude, BOURGOIS Thibault, BOULANGER Jean, DALLE Thérèse, CAT René, MOUTON Eric, BOUCHEZ Franck, LHEUREUX Gérard, TRUNET Jean-Marc, LEGRY Arnaud, DORLEANS Evclyne, ALEXANDRE Isabelle, TAECK Guy, DUVAL Gilles, WALLET Daniel, BAILLET Alain, KRAEMER Eric, CARPENTIER Fabien, BUISINE Jean-Claude, BOURGAU Jeanine, CHAMAILLARD Géraldine, LEBRUN Christine, VIGNOLLE Jean-Louis, D'AVOUT Thierry, SUROWIEC Jean-Marie, GALLET Gérard, HERTAULT Claude, CONTY José, MESUREUR Daniel, BERTHE Christian, MONFLIER Bernard, ROUCOUX Annie, VOIVENEL Didier, POUPART Henri, DELANNOY Marc, FOURDINIER Marie Claire, VOLANT Marc, BOST Patrick, HOIRET Huguette, RENARD Richard, THUEUX Jacky, DELATTRE Bernard, NESTER Paul, RIQUET Emile, FARCY Joël, LOURDEL Martine, MARTIN Jocelyne, SOUBRY Patrick, MARCASSIN Daniel, POITEUX Bernard, POPULAIRE Martine

Absents représentés : PRUVOT-KURKOWSKI Laurent par BAILLET Alain, BORDJI Tahar par LEBRUN Christine, DUCASTEL-MEJRI Sophie par ROUCOUX Annie, BOURGOIS Frédéric par VOLANT Marc, LOY Huguette par HOIRET Huguette, PORQUET Joël par THUEUX Jacky, SAVOYE Micheline par RENARD Richard, SPRIET Alain par SOUBRY Patrick

Absent(s) : BALESDENT Bruno, MAILLY Vincent, GAMARD Marcel, HECQUET James, LEVEL Hervé, BOTTE Eric, PADIEU Philippe, SCHORDERET Emmanuel, DELANDRE Michel, DULYS Jean-Claude, TONDELLIER Jérôme, DAULLE Valéry, DELCOURT Pierre, DAILLY Francis, BOVYN Alain, DULARY Murielle, PIERRIN Philippe, CREPY Yves, DESMARET Jean Louis, DUBOIS Daniel, POUILLY Alain, DUPUIS Philippe, DUBOIS Vincent, FUZELLIER Joël, RIQUET Michel, CANAL Valérie-Anne, BACQUET Bruno

Excusé(s) : DOYER Mathieu, GROSBEAU Jean, CREPIN Maurice, PRUVOT Jean-Paul, FABRE Pierre, PETITPONT Nicole, THIBAUT Bruno, HAREUX Dany, POUPART Patricia

Pouvoir(s) : TOUTAIN HECQUET Bella par POITEUX Bernard, DUVAL Laurent par POPULAIRE Martine, JAMEAS Jean-Jacques par DELANNOY Marc

A été nommé(e) secrétaire : Madame DORLEANS Evelyne

Objet de la Délibération : Poursuite des procédures en cours relatives aux AVAP et sites patrimoniaux remarquables

Une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme (PLU) afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir, ainsi que l'aménagement des espaces. L'AVAP constitue une servitude d'utilité publique annexée au plan local d'urbanisme (PLU).

Vu la demande formulée à ce jour par la commune du Crotoy, sollicitant la communauté de communes aux fins de permettre la poursuite et l'achèvement de la procédure en cours de création d'une AVAP sur son territoire, lancée avant la prise de compétence par l'intercommunalité,

Le président propose à l'assemblée :

- De valider l'intégration via un avenant, aux conventions relatives à la poursuite des procédures en cours sur les PLU, pour permettre la poursuite de procédures en cours sur les AVAP et sites patrimoniaux remarquables
- D'acter la prise en charge des frais liés à compter de la prise de compétences, soit à compter du 1er janvier 2018,
- De donner délégation au président pour signer tout document et mener toute action afférente à ces procédures.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, :

- valide l'intégration via un avenant, aux conventions relatives à la poursuite des procédures en cours sur les PLU, pour permettre la poursuite de procédures en cours sur les AVAP et sites patrimoniaux remarquables,
- acte la prise en charge des frais liés à compter de la prise de compétences, soit à compter du 1er janvier 2018,
- donne délégation au président pour signer tout document et mener toute action afférente à ces procédures.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,



Claude HERTAULT



RF ABBEVILLE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/06/2018 080-200070936-20180628-DE_2018_0090-DE